



1. Examen de l'ordre du jour du conseil du 9 décembre 2019 et désignation des rapporteurs.
2. Soutiens à l'investissement immobilier pour la société PAYSIA VERT via la SCI ENOLA et pour la SARL ACM via la SCI CAMPORA.
3. Centre Yves Dréau à Mourenx : vente d'une partie des locaux au conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.
4. Plan de mobilité rurale (PMR) : présentation du projet.
5. Plan de prévention déchets : présentation.
6. Evolution de l'activité du service urbanisme.
7. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen des demandes de communes.
8. Information au Bureau concernant les marchés suivants (procédures adaptées).
9. Questions diverses.

.....

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 9 DECEMBRE 2019 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 9 décembre prochain et procède à la désignation des rapporteurs.

2. SOUTIENS A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER POUR LA SOCIETE PAYSIA VERT VIA LA SCI ENOLA ET POUR LA SARL ACM VIA LA SCI CAMPORA

Au regard du règlement d'intervention, le bureau émet un avis favorable à l'octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprise égale à 10 % de l'enveloppe de dépenses éligibles définie en faveur de la :

- SARL PAYSIA VERT

La SCI ENOLA, gérée par M. Yannig BERNARD, va porter un investissement immobilier, zone Louis à Orthez, en vue d'accueillir la SARL PAYSIA VERT, créée en 2011, dont M. BERNARD est également le dirigeant.

La SARL PAYSIA VERT est aujourd'hui en location à Biron et réalise des prestations d'élagage, principalement pour les professionnels (60 %) et en particulier pour EDF, mais aussi pour des particuliers (40 %).

La SARL souhaite à l'avenir occuper des locaux fonctionnels qui lui permettront d'avoir de meilleures conditions d'accueil des salariés, mais aussi de développer son activité vers le bois de chauffage. Le bâtiment, d'une surface d'environ 360 m², comprendra une grande partie « atelier » et 50 m² de locaux tertiaires et sanitaires.

- SARL ACM

La SCI CAMPORA, gérée par M. Jean-Paul CAMPORA, va porter un investissement immobilier, zone du Pont Taulat à Viellenave d'Arthez, en vue de donner plus d'espace à la SARL ACM, créée en 2012, dont M. CAMPORA est également le dirigeant.

Ce projet consiste à créer une surface couverte de stockage de matières premières de 470 m² dans la continuité de l'atelier actuel (1 000 m²), celui-ci recevant une nouvelle

machine liée à la diversification de la société ACM, spécialisée dans la serrurerie et la métallerie pour le bâtiment et l'industrie. Cette nouvelle machine (d'un coût de 132 500 € HT) va permettre de réaliser des marchés pour ses besoins propres et en sous-traitance pour des prestations de découpe et pliage au laser mais également d'effectuer un travail plus rapide et plus précis.

3. CENTRE YVES DREAU A MOURENX : VENTE D'UNE PARTIE DES LOCAUX AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Dans le cadre du redéploiement de ses services sociaux sur le territoire, le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques (CD64) a décidé de faire de Mourenx un de ses pôles principaux dans l'exercice de sa compétence sociale et de regrouper dans un seul lieu ses trois secteurs sociaux : publics en difficulté, enfance et vieillesse. Ce sont 26 fonctionnaires qui seraient donc regroupés dans les lots n° 7 et 8 au centre Yves Dréau.

Afin de répondre aux contraintes liées à l'exercice de ses missions, le département doit faire des travaux d'aménagement conséquents dans ces locaux. Devant le montant important de l'investissement envisagé, le conseil départemental a sollicité la communauté de communes afin de devenir propriétaire des locaux. Une division du bâtiment serait effectuée, les couloirs et le parking deviendraient des parties communes.

Cette vente permettrait d'assurer la pérennisation de l'implantation d'un grand service public « social » à Mourenx.

Le bureau émet un avis favorable à cette vente.

4. PLAN DE MOBILITE RURALE (PMR) : PRESENTATION DU PROJET

Par délibération en date du 23 septembre, le conseil communautaire a acté l'élaboration d'un PMR à l'échelle de la CCLO.

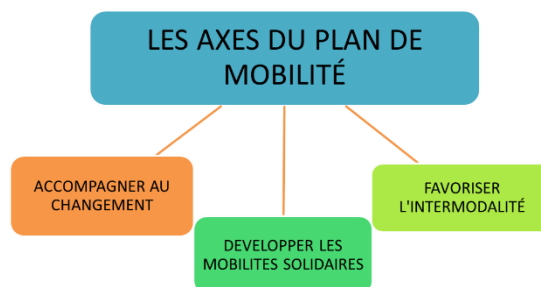
Cette démarche s'inscrit dans un cadre législatif en évolution avec le projet de loi d'orientation sur les mobilités adopté le 19 novembre ainsi qu'un cadre de réflexion plus large à l'échelle du Pays de Béarn.

Eléments de synthèse des travaux menés

5 principaux éléments caractérisent l'offre et les usages de la mobilité :

- une organisation des services de mobilité et un maillage territorialisé ne couvrant pas l'ensemble du territoire,
- une offre limitée et inadaptée à certains publics et besoins en mobilité,
- des freins culturels à l'usage des services proposés,
- une éducation des usages pour accompagner aux changements des modes de transport,
- le rôle des acteurs et leur coordination.

3 axes retenus



Le bureau émet un avis favorable aux orientations et projets présentés.

5. PLAN DE PREVENTION DECHETS : PRESENTATION

Une présentation détaillée du programme de prévention des déchets ménagers et assimilés est faite au bureau (diagnostic du territoire puis propositions d'actions de prévention) qui émet un avis favorable.

6. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU SERVICE URBANISME

Depuis 2014 (fusion des anciennes CCL et CCO), une augmentation constante du nombre d'actes traités par le service urbanisme : +1301 actes à instruire en 2019, comparativement à 2014, soit près du double.

Explications :

- Entrée dans le « pool instruction CCLO » de 21 communes, dont 8 à l'approbation de leur PLU,
- Transformation de 8 POS/CC en PLU.

Evolution du nombre d'actes par principaux types en six ans :

- Augmentation significative des demandes de renseignements « notaires »,
- Augmentation des déclarations préalables, y compris de division,
- Augmentation des permis de construire, avec baisse notable en 2018, mais a priori reprise en 2019,
- Très légère hausse des demandes de certificats opérationnels.

Une activité du service marquée plus que jamais par :

- la nécessité de suppléer les services jusque-là traditionnellement partenaires, dont le désengagement s'accélère (service risque de la DDTM, SDIS, chambre d'agriculture...),
- une accentuation des demandes de renseignements préalables (en six ans, passage de 38 à 58 communes à accompagner tous publics confondus: élus, administrés, professionnels),
- une complexification de l'instruction liée aux évolutions législatives et réglementaires constantes du droit de l'urbanisme et à l'application des 26 réglementations différentes, y compris RNU, actuellement en vigueur sur le territoire de la CCLO,
- la difficulté accrue pour les instructeurs de se rendre disponibles en mairie et sur le terrain pour accompagner élus et secrétaires de mairie sur certains dossiers.

Le bureau prend connaissance de ces éléments.

7. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN DES DEMANDES DE COMMUNES.

Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par 2 communes pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.

Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

8. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le Bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Permis d'aménager – Aménagement d'une friche industrielle à Mourenx – Noguères

Procédures négociées :

- Prestations de maintenance et d'assistance à l'utilisation des solutions CIVIL RH et CIVIL GF,
- Prestations de maintenance, d'assistance et d'accompagnement des sites internet et extranet de la communauté de communes de Lacq-Orthez
- Prestations de maintenance, assistance & hotline, hébergement de la solution Cassiopée et du portail CassioWeb
- Maintenance du logiciel cart@ds.

9. QUESTIONS DIVERSES

Pôle métropolitain : Avis favorable pour accepter des délégués supplémentaires au conseil métropolitain pour la communauté de communes du Pays de Nay.